
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 juin 2018 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur général adjoint
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des
Services administratifs et du Greffe
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture des Sports des Loisirs et
du développement social
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux
Entreprises
M. Alain Dufresne, directeur des Travaux publics
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications et des Relations avec
les citoyens
M. Mohamed Bouhdid, inspecteur du poste 21 du Service de police
Mme Marie-Claude Dandenault, commandante du poste 20

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 155, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1800, rue Bercy : une intervention
 - 87, rue Ontario Ouest : aucune intervention
 - 700, rue Saint-Antoine Est - Gare Viger : aucune intervention
 - 1800, avenue McGill Collège : aucune intervention
 - 99999, boulevard De Maisonneuve Ouest : aucune intervention
-

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1379, rue Ontario Est : 1 intervention
- 320, rue Notre-Dame Est : Aucune intervention
- 1288, avenue des Canadiens-de-Montréal : Aucune intervention

10.04 - CA18 240312

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 juin 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 juin 2018 en ajoutant les points suivants :

20.03 : Autoriser une affectation de surplus et approuver la convention de services professionnels, pour la période du 25 juin au 1^{er} septembre 2018, avec La Tête de pioche au montant maximal de 199 067,96 \$ pour la conception et la réalisation du programme d'animation de la rue Sainte-Catherine Ouest pour la période du 25 juin au 1^{er} septembre 2018;

30.07 : Autoriser une affectation des surplus de 600 000 \$ et mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, conformément au Plan d'urbanisme et à l'article 85 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), pour réaliser un programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur Quartier des faubourgs délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent;

40.23 : Demander au Comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour réaliser une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour le Quartier des faubourgs, délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent.

Et en retirant le point suivant :

40.06 : Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment situé au 320, rue Notre-Dame Est.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur André Querry

- Airbnb – Gîtes
- Projet Bourbon

Monsieur Michel Bedard

- Quai De Lorimier

Monsieur Bernard Sanchez

- Remerciement
- AirBNB

Monsieur Réal Carbonneau

- Airbnb

Monsieur Victor Balsis

- Vue sur le pont Jacques-Cartier

Monsieur Rosaire Lecours

- Piano public

Monsieur Claude Rondeau

- Débarcadère

CA18 240313

Période de questions du public - prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 03.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237026

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Martin Hamel

- Remerciements au poste 21
- Stationnement d'autobus

Monsieur Khalil Sallami

- Ne s'est pas présenté

Madame Roula Jardali

- Ne s'est pas présentée

Madame Amelie côté

- Préservation des espaces verts

Monsieur Daniel Lambert

- Bollards

Monsieur André Falardeau

- Projet Gare Viger
- Projet du Vieux Port

Madame Pascale Therrien

- Gentrification Centre d'achats Place Frontenac

Madame Julie Leblanc

- Gentrification Centre d'achats Place Frontenac

CA18 240314

Période de questions du public - prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 20 h 03, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237026

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur David Crawford
- Données et impressions

Monsieur Léo Pelletier
- Aménagement sur le Point Jacques-Cartier

Madame Marie-Claude Savard
- Résidence de tourisme / Décision de la cour supérieure

Monsieur Martin Hudon
- Phase 2 du projet de la Gare Viger

Monsieur André Gilbert
- Phase de construction Gare Viger

Monsieur Christian Murphy
- Programme d'aide aux démunis -punaises de lit
- PPU des faubourgs

Monsieur Jordan Lapointe
- CHSLD Jacques-Viger

Madame Jane Fiorentino
- Ne s'est pas présentée

Madame Thérèse Boucher
- Terrain des Sœurs Grises

Madame Line Recourne
- Ne s'est pas présentée

Madame Olga Kouï
- Ne s'est pas présentée

Monsieur Min Yang
- Ne s'est pas présenté

Madame Emy-Jade Viens
- Ne s'est pas présentée

Monsieur Pierre Mackay
- Ne s'est pas présenté

Monsieur Robert Hajaly
- École sur le site des Sœurs Grises

Monsieur Michel Hubert
- Ne s'est pas présenté

Monsieur Sergio Martinez
- Bureaucratie

Madame Dyna Hamdani
- Ne s'est pas présentée

Madame Marie-André Dubreuil
- 320, Notre-Dame Est- servitude de passage

Monsieur Ludovic Péronet
- 320, Notre-Dame Est- servitude de passage

Monsieur Pri Lwan
- Ne s'est pas présenté

M. Éric Michaud
- du site de l'ancien hôpital pour enfants

CA18 240315

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir pour études et adoption, les articles 10.07 à 10.11

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240316

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mai 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 10 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.07
1185237034

CA18 240317

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mai 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.08
1185237033

CA18 240318

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 30 mai 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 30 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.09
1185237035

CA18 240319

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 mai 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.10
1185237039

CA18 240320

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu les 28, 29, 30, 31 mai et le 1^{er} juin 2018 relatif au projet de convention par lequel 9349-8244 Québec inc. consent à la Ville de Montréal un usufruit d'une partie d'un bâtiment à être construit et représentant une superficie approximative au sol de 5 793 m², situé au sud de la rue Tupper et à l'ouest de la rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'un centre multifonctionnel comprenant une salle de spectacle, une bibliothèque et un centre communautaire, identifié comme étant le futur Centre Peter-McGill, pour un terme de 40 ans et pour une rente estimée de 68 567 225 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention d'usufruit

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt de certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu les 28, 29, 30, 31 mai et le 1^{er} juin 2018 relatif au projet de convention par lequel 9349-8244 Québec inc. consent à la Ville de Montréal un usufruit d'une partie d'un bâtiment à être construit et représentant une superficie approximative au sol de 5 793 m², situé au sud de la rue Tupper et à l'ouest de la rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'un centre multifonctionnel comprenant une salle de spectacle, une bibliothèque et un centre communautaire, identifié comme étant le futur Centre Peter-McGill, pour un terme de 40 ans et pour une rente estimée de 68 567 225 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention d'usufruit.

Adoptée à l'unanimité.

10.11
1185237040

CA18 240321

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237026

CA18 240322

Approuver la convention, se terminant le 1^{er} décembre 2018, avec le Y des femmes de Montréal pour le projet de camp de jour et accorder une contribution totale de 3 500 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 1^{er} décembre 2018, avec le Y des femmes de Montréal pour un projet de camp de jour estival;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 3 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01
1180173004

CA18 240323

Modifier la résolution CA17 240569, afin de prolonger la convention avec Missions Exeko jusqu'au 15 octobre 2018 et accorder une contribution supplémentaire de 8 285 \$ pour un montant total de 23 285 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240569 adoptée à sa séance du 22 novembre 2017, accordé une contribution de 15 000 \$ à Missions Exeko pour le projet « idAction », un projet d'art, de création et de réflexion dans l'espace public s'adressant à la population en situation d'itinérance;

Attendu que l'organisme désire prolonger ses activités jusqu'à la saison froide :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier la résolution CA17 240569 et d'approuver la convention modifiée avec Missions Exeko à l'égard de la date de fin de la convention, soit jusqu'au 15 octobre 2018;

D'accorder, à cette fin, une contribution supplémentaire de 8 285 \$ pour une contribution totale de 23 285 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02
1175907004

CA18 240324

Approuver la convention, se terminant le 31 août 2018, avec le Carrefour alimentaire Centre-Sud et accorder une contribution totale de 25 000 \$ pour l'aménagement de la Place du marché

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 août 2018, avec le Carrefour alimentaire Centre-Sud pour l'aménagement de la Place du marché;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03
1185179005

CA18 240325

Autoriser une dépense de 1 873,52 \$ pour la formation des animateurs de camps de jour de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

Autoriser une dépense à différents organismes sous forme de session de formation aux animateurs des camps de jour de l'arrondissement de Ville-Marie d'un montant de 1 873,52 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04
1180173003

CA18 240326

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2021, avec la Corporation de développement Centre-Sud et Sentier urbain pour la gestion et l'utilisation du toit vert aménagé sur le toit du chalet du parc Walter-Stewart

Attendu que le conseil a, par sa résolution du CA16 240526 adoptée à sa séance du 8 novembre 2016, approuvé une convention, se terminant le 31 décembre 2021, avec la Corporation de développement Centre-Sud et Sentier urbain pour la gestion et l'utilisation de la serre communautaire située sur le lot 1 425 280;

Attendu que les organismes communautaires responsables d'opérer la serre communautaire construite dans le même parc ont demandé à ce que le toit de ce futur chalet soit un toit vert permettant la culture de plantes potagères :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier la résolution CA16 240526 et d'approuver la convention modifiée avec la Corporation de développement Centre-Sud et Sentier urbain pour la gestion et l'utilisation de la serre communautaire située sur le lot 1 425 280.

Adoptée à l'unanimité.

20.05
1165179009

CA18 240327

Approuver la convention, se terminant le 1^{er} décembre 2018, avec le Service des loisirs St-Jacques de Montréal pour le projet « Élève-Athlète » et accorder une contribution totale de 1 857 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 1^{er} décembre 2018, avec le Service des loisirs St-Jacques de Montréal pour le projet « Élève-Athlète » dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes en sports et loisirs;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 1 857 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06
1180173005

CA18 240328

Accorder un contrat de 71 000 \$, à Cww Réhabilitation (Clean Water Works inc.) pour des travaux de réhabilitation (chemisage structural) sans tranchée de la conduite d'égout de 600 mm x 900 mm (1870), rue Saint-Dominique entre le boulevard René-Lévesque Est et la rue de la Gauchetière Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 71 000,00 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-18-005 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 71 000,00 \$ pour des travaux de réhabilitation (chemisage structural) sans tranchée de la conduite d'égout de 600mm x 900mm (1870), rue Saint-Dominique entre le boulevard René-Lévesque Est et la rue de la Gauchetière dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation VMI-18-005 - 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Cww Réhabilitation (Clean Water Works Inc.), plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 71 000,00 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07
1186937005

CA18 240329

Accorder un contrat de 284 563,13 \$ à Salvex inc. pour effectuer les travaux d'installation d'une clôture ornementale au parc du Pied-du-Courant et autoriser une dépense maximale de 301 763,13 \$ (appel d'offres public VMP-18-013 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 301 763,13 \$ pour l'installation d'une clôture ornementale au parc du Pied-du-Courant (appel d'offres public VMP-18-013 – 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 284 563,13 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08
1186143001

CA18 240330

Approuver la convention avec la Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques (SPAG) dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2018, volet II » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 15 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention avec la Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques (SPAG) dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2018 – Volet II »;

D'accorder, à cette fin, même le budget de fonctionnement, une contribution de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09
1186673009

CA18 240331

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 17 890 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 300 \$ à Coalition des familles LGBT;
- 2 400 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil;
- 1 000 \$ au Comité Ha Ja Ca;
- 200 \$ au Centre international d'art contemporain de Montréal (CIAC);
- 500 \$ au Jardin communautaire CentreSud;
- 1 590 \$ au Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal;
- 1 500 \$ à Coup de Pouce Centre-Sud inc.;
- 3 000 \$ à la Société écocitoyenne de Montréal (fiduciaire du GISM);
- 2 400 \$ à Innovation Jeunes;
- 1 000 \$ à l'Association des Amis du parc Médéric-Martin;
- 1 000 \$ à CIBL FM 101.5;
- 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide;

D'imputer cette dépense totale de 17 890 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10
1180619005

CA18 240332

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240333

Approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2019, avec le Centre Récréatif Poupart inc. pour le projet de camp de jour et favoriser l'accès à ce programme pour les familles à faible revenu et accorder une contribution annuelle de 11 500 \$, pour une contribution totale de 23 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2019, avec le Centre Récréatif Poupart pour un projet de camp de jour estival et l'accessibilité des tarifs d'inscription aux familles à faible revenu;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 11 500 \$ pour l'année 2018;
- 11 500 \$ pour l'année 2019;

D'imputer cette dépense totale de 23 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11
1185377002

CA18 240334

Autoriser une affectation de surplus de 30 000 \$, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec Un vélo une ville pour la réalisation du projet Cyclo Citoyen et édicter l'ordonnance nécessaire

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec Un vélo une ville pour la réalisation du projet CycloCitoyen, pour la période du 15 juin au 31 décembre 2018;

D'édicter l'ordonnance CA-25-085, o. 119;

D'affecter un montant de 30 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12
1180318020

CA18 240335

Accorder un contrat de 4 877 339,49 \$ à De Sousa (4042077 Canada inc.) pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que la construction de saillies et autoriser une dépense de 5 177 339,49 \$ (appel d'offres public VMP-18-014 - 6 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 5 177 339,49 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et la construction de saillies (appel d'offres public VMP-18-014 - 6 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 4 877 339,49 \$ à De Sousa (4042077 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13
1184657004

CA18 240336

Autoriser une affectation de surplus de 27 500 \$ et approuver la convention, se terminant le 31 mars 2019, avec Habiter Ville-Marie pour la réalisation d'une étude du potentiel de développement du logement social sur le territoire de Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2019, avec la Table de concertation Habiter Ville-Marie pour la réalisation d'une étude du potentiel de développement du logement social sur le territoire de Ville-Marie;

D'affecter un montant de 27 500 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14
1180318017

CA18 240337

Approuver la convention avec la Société des Arts technologiques dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 prolongé » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 34 575 \$ pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société des arts technologiques (SAT) en soutien à son projet d'animation de la place de la Paix, dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017 prolongé »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 34 575 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15
1180318019

CA18 240338

Approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2018, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie pour le programme « Accessibilité aux loisirs » visant à permettre l'accès au camp de jour pour les familles à faible revenu et accorder une contribution de 500 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2018, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie pour le programme « Accessibilité aux loisirs » visant à permettre l'accès au camp de jour pour les enfants en provenance de familles à faible revenu;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16
1185377003

CA18 240339

Accorder un contrat de service professionnel de 37 146,70 \$ à Portrait sonore pour la réalisation d'un balado-documentaire accompagnant l'exposition sur les grandes Montréalaises à la place des Montréalaises

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense de 37 146,70 \$ pour la réalisation d'un balado-documentaire accompagnant l'exposition sur les grandes Montréalaises à la place des Montréalaises;

D'approuver la convention avec Portrait sonore;

D'accorder, à cette fin, un contrat de services professionnels à Portrait sonore, au prix de 37 146,70 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17
1186673017

CA18 240340

Approuver les conventions avec différents organismes, se terminant le 31 décembre 2018, dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal et accorder des contributions totalisant 56 290 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2018, avec différents organismes dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 24 000 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 12 500 \$ au CPE du Carrefour;
- 13 136 \$ à Innovation Jeunes;
- 6 654 \$ au Y des femmes de Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 56 290 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18
1183405003

CA18 240341

Approuver la convention avec la Société des arts technologiques, se terminant le 30 novembre 2018, pour la réalisation d'événements de skateboard à la place de la Paix, et accorder une contribution de 14 210 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 30 novembre 2018, avec la S.A.T. (Société des arts technologiques) pour la réalisation d'événements de skateboard à la place de la Paix dans le cadre du Fonds de soutien financier aux organismes en sports et loisirs;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 14 210 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19
1184105007

CA18 240342

Approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2019, avec l'Association Les Chemins du soleil pour le programme « Camp de jour » et accorder une contribution annuelle de 5 000 \$, pour une contribution totale de 10 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2019, avec l'Association Les Chemins du soleil pour le programme « camp de jour »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 5 000 \$ pour l'année 2018;
- 5 000 \$ pour l'année 2019;

D'imputer cette dépense totale de 10 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20
1184105006

CA18 240343

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.23.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240344

Modifier la résolution CA15 240511 et approuver la convention modifiée avec la CDU du Faubourg Saint-Laurent afin d'ajuster le montant de la contribution accordée à sa contribution réelle de 63 700 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA15 240511 adoptée à sa séance du 13 octobre 2015, autorisé une affectation de surplus, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent et accordé une contribution de 60 000 \$ par an, pour les années 2015, 2016 et 2017, pour un total de 180 000 \$;

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA15 240640 adopté à sa séance du 8 décembre 2015, modifié la résolution CA15 240511 afin d'approuver les modifications à la convention avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour les clauses concernant les dates de versements monétaires et de délai de résiliation;

Attendu que la CDU s'est acquittée de ses obligations, mais que les contributions de ses membres se sont établies à 63 700 \$ au 31 décembre 2017, date de fin de la convention reliée à cette subvention :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier la résolution CA15 24640 et approuver les modifications à la convention avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent concernant les clauses financières afin de réduire la contribution de 116 300 \$ pour une contribution totale de 63 700 \$;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21
CTA1156255030

CA18 240345

Accorder un contrat de 37 173,40 \$ au Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) afin de coordonner le processus de consultation du site Eugène-Lapierre et autoriser une dépense maximale de 37 173,40 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 37 173,40 \$ pour coordonner le processus de consultation du site Eugène-Lapierre;

D'accorder, à cette fin, un contrat de 37 173,40 \$, taxes incluses, au Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22

1182840002

CA18 240346

Autoriser une affectation de surplus et approuver la convention de services professionnels, pour la période du 25 juin au 1er septembre 2018, avec La Tête de pioche au montant maximal de 199 067,96 \$ pour la conception et la réalisation du programme d'animation de la rue Sainte-Catherine Ouest pour la période du 25 juin au 1^{er} septembre 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention de services professionnels avec l'organisme La Tête de pioche pour la conception et la réalisation du programme d'animation de la rue Sainte-Catherine Ouest pour la période du 25 juin au 1^{er} septembre 2018;

D'affecter un montant total de 199 067,96 \$, taxes incluses, provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23

1186673016

CA18 240347

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.07.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240348

Approuver la convention, avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour les années 2018 à 2021 et un renouvellement subséquent de trois ans, en cas de sinistre dans l'arrondissement de Ville-Marie, accorder, à même le budget de fonctionnement une contribution de 6 241,90 \$, pour l'année 2018-2019 et s'engager à verser une contribution de 7 133,60 \$ ajustée au besoin selon la population recensée pour chacune des années 2019-2020 et 2020-2021

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, pour les années 2018 à 2021, et un renouvellement subséquent de trois ans, en cas de sinistre dans l'arrondissement de Ville-Marie, avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, dans le cadre de la collecte de fonds annuelle de la Société canadienne de la Croix-Rouge (Québec);

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 241,90 \$, pour l'année 2018-2019;

De s'engager à verser une contribution de 7 133,60 \$ ajustée au besoin selon la population recensée pour chacune des années 2019-20 et 2020-2021;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01
1184951006

CA18 240349

Autoriser une affectation de surplus de 1 800 000 \$, à raison de 600 000 \$ par année à compter de 2019, afin de soutenir la réalisation des projets de piétonnisation pour les années 2019 à 2021

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une affectation de surplus de 1 800 000,00 \$ afin de financer les projets de piétonnisations dans l'arrondissement de Ville-Marie pour les années 2019 à 2021;

D'intégrer ce montant au budget de fonctionnement à raison de 600 000,00 \$ par année, et ce, à compter de l'année 2019;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1180141004

CA18 240350

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la construction de saillies de trottoirs sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la construction de saillies de trottoirs sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.03
1184657005

CA18 240351

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux événements de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion des réservations des plages horaires désignées des terrains sportifs extérieurs de l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a, par sa résolution CA18 270057 adoptée à sa séance du 13 mars 2018, offert à huit arrondissements le service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de prendre en charge la gestion des terrains sportifs extérieurs :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux événements de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion des réservations des plages horaires désignées des terrains sportifs extérieurs de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.04
1184951005

CA18 240352

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.05
1185237037

CA18 240353

Prendre acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie et du dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie;

De décréter que ledit rapport est publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement;

De déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018 ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

30.06
1185384001

CA18 240354

Autoriser une affectation des surplus de 600 000 \$ et mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, conformément au Plan d'urbanisme et à l'article 85 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), pour réaliser un programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur Quartier des faubourgs délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, conformément au Plan d'urbanisme et à l'article 85 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), pour réaliser un programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur le Quartier des Faubourgs délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue de Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent;

D'affecter un montant de 600 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.07
1180867001

CA18 240355

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.05.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240356

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2018, 3^e partie, B)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2018, 3^e partie, B) et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 573 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 523 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 126 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o. 118 permettant la distribution d'articles promotionnels selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
1187209007

CA18 240357

Accorder une dérogation mineure relativement à l'occupation d'une piscine et d'un équipement récréatif en cour avant du bâtiment situé au 1800, rue Bercy

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 1800, rue Bercy, une dérogation permettant l'occupation d'une piscine et d'un équipement récréatif en cour avant, et ce, en dérogation à l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.02
1186255007

CA18 240358

Rendre une décision, en vertu de la procédure des usages conditionnels, relativement à la demande de l'usage « résidence de tourisme » pour le bâtiment situé au 1379, rue Ontario Est

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis, le 15 mars 2018, un avis défavorable;
Attendu que la demande ne satisfait pas aux critères permettant une bonne intégration des deux unités de résidence de tourisme au bâtiment :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De refuser, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), pour le bâtiment situé au 1379, rue Ontario Est, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et en considérant des critères d'évaluation non respectés.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
1186255008

CA18 240359

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), l'implantation d'un équipement mécanique sur la façade Est du bâtiment portant le numéro 87, rue Ontario Ouest

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

1) D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 87, rue Ontario Ouest, une dérogation permettant l'implantation d'une cheminée apparente en cour avant, et ce, en dérogation à l'article 6 du Règlement modifiant le règlement sur la construction d'un atrium et sur l'occupation du bâtiment situé au 87, rue Ontario Ouest (98-176) et à la norme 1 de l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

a) déposer les détails du parement de la nouvelle cheminée;

b) réviser fortement la proposition de persienne afin d'inclure une meilleure intégration aux découpages verticaux et horizontaux caractérisant les façades affectées.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
1183332003

CA18 240360

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2375, rue Olivier-Robert, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance 5984 o. 137 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2375, rue Olivier-Robert, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement;

De prendre acte de son engagement à verser 3 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
1180394008

CA18 240361

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.07 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240362

Refuser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), quant à l'usage « résidence de tourisme » pour l'appartement no. 3109 situé au 1288, avenue des Canadiens-de-Montréal

Attendu que le 17 octobre 2016, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable à la condition de fournir à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises une lettre d'autorisation, visant l'appartement no. 3109, émise par le syndicat de copropriété qui sera éventuellement formé;

Attendu que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est défavorable à la demande considérant qu'aucune lettre d'autorisation de la part du syndicat de copropriété n'a été fournie :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De refuser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « résidence de tourisme », pour l'appartement no. 3109 dans le bâtiment situé au 1288, avenue des Canadiens-de-Montréal, et ce, conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.07
1164869003

CA18 240363

Adopter une résolution autorisant le réaménagement de la Place-Pasteur, des abords du clocher Saint-Jacques, du parvis sud de l'Église Saint-Jacques et de la cour du Pavillon J.A.-De-Sève et permettant la construction d'une station de recharge électrique sur l'îlot situé à l'intersection des rues Sanguinet et Christin, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 8 mai 2018 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

1) D'accorder pour les immeubles situés dans le territoire d'application défini en annexe A et ce, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) l'autorisation:

a) de déroger notamment aux articles 5 et 10 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation de la phase II de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dans les quadrilatères compris entre le boulevard de Maisonneuve, la rue Berri, le boulevard Dorchester, les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine et Sanguinet (Règlement 7489), relativement aux aménagements paysagers et aux usages autorisés.

b) de déroger notamment à l'article 4 et aux plans en annexes portant la numérotation A-100 et A-101 du Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation d'un bâtiment à des fins universitaires sur un emplacement situé du côté est de la rue Sanguinet entre les rues Christin et Sainte-Catherine Est, et autorisant la démolition des bâtiments situés aux 1225 à 1237 rue Sanguinet (Règlement 96-017), relativement aux aménagements paysagers autorisés.

c) de déroger notamment aux articles 134, 170, 369.1, 382, 565 et 609 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement aux usages prescrits, à l'apparence d'un équipement mécanique ou son installation en cour avant, aux enseignes temporaires et à la prohibition d'aménager une aire de stationnement extérieure pour aménager le site Christin délimité en annexe A (lot 2 161 942).

d) d'aménager le site Christin de manière substantiellement conforme au plan en annexe B, réalisé par la firme Provencher Roy et estampillé le 1^{er} mars 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie.

e) d'occuper les immeubles du territoire Abords du clocher Saint-Jacques et Parvis sud, selon les dispositions en vigueur du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

a) l'implantation, la hauteur minimum et la composition architecturale doit être substantiellement conforme au plan en annexe B;

b) les bornes de recharge électrique devront être dans les tons de gris;

c) le transformateur sera intégré à même le bâtiment proposé et ne devra pas être visible de la voie publique.

3) De fixer un délai de 60 mois pour débuter les travaux visés par la présente résolution à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

ANNEXES

ANNEXE A

Territoire d'application



ANNEXE B

Plan réalisé par la firme Provencher Roy et estampillé le 1^{er} mars 2018 par la Direction de l'aménagement urbain.



Adoptée à l'unanimité.

40.08
1183332001
pp 379

CA18 240364

Adopter une résolution autorisant la transformation et l'agrandissement du Musée d'art contemporain de Montréal, situé au 1400, rue Saint-Urbain, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – Adoption

Attendu qu'un premier projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 8 mai 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 30 mai 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

1) D'accorder, pour le Musée d'art contemporain de Montréal, situé au 1400, rue Saint-Urbain, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

a) de déroger au Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du Musée d'art contemporain dans le quadrilatère délimité par le boulevard De Maisonneuve et les rues Jeanne-Mance, Sainte-Catherine et Saint-Urbain (6764, modifié);

b) de transformer le Musée d'art contemporain de Montréal conformément aux plans numérotés 1 à 18, réalisés par Saucier + Perrotte / GLCRM architectes en consortium et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie le 24 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.09
1180867003
pp 380

CA18 240365

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les conditions d'autorisation de l'usage « résidence de tourisme » - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 8 mai 2018 et qu'au terme de la période de demande de réception de demande de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter un Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les conditions d'autorisation de l'usage « résidence de tourisme ».

Adoptée à l'unanimité.

40.10
1184869006
(CA-24-282.114)

CA18 240366

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240367

Adopter un règlement d'emprunt autorisant le financement de 6 901 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière local dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'arrondissement de Ville-Marie - Adoption

Attendu que, le 8 mai 2018, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-284 autorisant un emprunt de 6 901 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

Adoptée à l'unanimité.

40.11
1187128002
(CA-24-284)

CA18 240368

Adopter une résolution autorisant l'usage restaurant pour le bâtiment situé au 221, rue du Saint-Sacrement, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que le 18 janvier 2018, le Comité Consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis partiellement favorable, mais défavorable à l'aménagement d'un café-terrasse sur le toit et à l'enseigne projetés;

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 13 février 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 28 février 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption:

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier le projet de résolution comme suit :

- par la suppression, dans l'objet de la résolution, des mots « et un café-terrasse dans la cour latérale »;
- par le remplacement des paragraphes a) et b) de l'article 1) par les suivants :
 - « a) de déroger aux articles 201 et 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'exploiter, en plus des usages prescrits, l'usage commercial « restaurant » dans une partie du bâtiment, le tout substantiellement conforme aux plans préparés par CGA architectes inc., datés de février 2018, et estampillés ainsi qu'annotés par l'arrondissement le 28 mai 2018; »;
- par le remplacement du paragraphe c) de l'article 2) par le suivant :
 - c) soumettre le projet d'aménagement des cours à une révision de projet prévu au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
 - i) opter pour des matériaux sobres et durables pour l'aménagement de la cour;
 - ii) favoriser un mobilier qui s'harmonise à l'échelle piétonne du site;
 - iii) assurer une bonne cohabitation des zones piétonnes et véhiculaires;
- par la suppression du paragraphe d) de l'article 2).

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 221, rue du Saint-Sacrement, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger aux articles 201 et 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'exploiter, en plus des usages prescrits, l'usage commercial « restaurant » dans une partie du bâtiment, le tout substantiellement conforme aux plans préparés par CGA architectes inc., datés de février 2018, et estampillés ainsi qu'annotés par l'arrondissement le 28 mai 2018;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) bonifier le couvert végétal de la cour;
 - b) prohiber l'utilisation de peinture sur les murs extérieurs et le sol;

- c) soumettre le projet d'aménagement des cours à une révision de projet prévu au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
- i) opter pour des matériaux sobres et durables pour l'aménagement de la cour;
 - ii) favoriser un mobilier qui s'harmonise à l'échelle piétonne du site;
 - iii) assurer une bonne cohabitation des zones piétonnes et véhiculaires.

Adoptée à l'unanimité.

40.12
1186255004
pp 373

CA18 240369

Adopter une résolution autorisant la démolition d'un bâtiment vacant et la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur le lot 3 361 087 actuellement au 2395-2397, rue Bercy , et en tréfonds d'une partie du lot 3 361 107 (ruelle) et d'une partie du lot 3 361 015 (emprise de la rue Bercy), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment à être situé sur le lot 3 361 087 actuellement au 2395-2397, rue Bercy, et en tréfonds d'une partie du lot 3 361 107 (ruelle) et d'une partie du lot 3 361 015 (emprise de la rue Bercy), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation:
 - a) de démolir le bâtiment vacant actuel;
 - b) de construire un nouveau bâtiment de 1 étage abritant un poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro le tout substantiellement conforme aux plans et documents préparés par M.Monika Kuhnigk, architecte, du Bureau de projets Équipements fixes Métro, numérotés de 1 à 10 et estampillés par l'arrondissement le 22 mai 2018;
 - c) de déroger notamment aux articles 9, 129, 134 et 369.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - d) d'occuper l'ensemble du bâtiment projeté, son tréfonds et le tréfonds d'une partie de la rue Bercy et d'une partie d'une ruelle située au nord du terrain à construire aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique »;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) soumettre l'aménagement paysager à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
 - i) le mobilier proposé doit être durable, assurer la convivialité de la placette et le confort des usagers;
 - ii) les installations collectives doivent être sécuritaires, éclairées et accessibles universellement;
 - iii) la sélection arboricole doit contribuer à l'amélioration du confort des usagers et être compatible avec les activités de la placette.

Adoptée à l'unanimité.

40.13
1186399004

pp 381

CA18 240370

Adopter une résolution autorisant l'occupation à des fins d'hôtel pour les bâtiments situés aux 1567 et 1571-1575, rue Saint-André, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2^e projet de résolution

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour les bâtiments situés aux 1567 et 1571-1575, rue Saint-André, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'occuper la totalité des deux bâtiments aux fins de l'usage « hôtel »;

D'assortir cette autorisation à la condition de déposer un permis de transformation pour régulariser la conformité à la compartimentation au feu et au parcours des moyens d'évacuation des deux bâtiments.

Adoptée à l'unanimité.

40.14
1174869012
pp 382

CA18 240371

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures, une dérogation permettant l'aménagement d'un des quais de chargement avec une profondeur moindre que prescrite, pour un bâtiment projeté au 700, rue Saint-Antoine Est - Gare Viger

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'aménagement d'un des quais de chargement avec une profondeur moindre que prescrite, pour un bâtiment projeté au 700, rue Saint-Antoine Est (Gare Viger), et ce, en dérogation à l'article 579 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.15
1180607002

CA18 240372

Édicter une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-Port de Montréal, selon les horaires des événements identifiés pour la période estivale 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 574 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-Port de Montréal, selon les horaires des événements identifiés pour la période estivale 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.16
1186493003

CA18 240373

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures, une dérogation permettant un revêtement de couleur brune pour une partie des toitures du bâtiment situé au 1800, avenue McGill Collège

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 1800, avenue McGill Collège, une dérogation permettant un revêtement de couleur brune pour une partie des toitures du bâtiment, et ce, en dérogation de l'article 128.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.17
1180607003

CA18 240374

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2503, rue Sainte-Catherine Est, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance 5984 o. 138 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2503, rue Sainte-Catherine Est, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement :

De prendre acte de son engagement à verser 7 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.18
1180394007

CA18 240375

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 5^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 5^e partie, A) et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 575 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 524 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282 Art. 560), l'ordonnance 01-282, o. 206 permettant l'installation d'enseignes publicitaires selon les sites et les horaires identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12, o. 127 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 212 permettant la fermeture de rue.

Adoptée à l'unanimité.

40.19
1186673015

CA18 240376

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment ne respectant pas les conditions prévues pour le mode d'implantation contigu requis par le secteur, ne comprenant pas de quais de chargement et comprenant un débarcadère hors-rue dans un secteur non autorisé, pour le bâtiment situé au 99999, boulevard De Maisonneuve Ouest

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 99999, boulevard De Maisonneuve Ouest, une dérogation permettant la construction d'un bâtiment ne respectant pas les conditions prévues pour le mode d'implantation contigu requis par le secteur, ne comprenant pas de quais de chargement et comprenant un débarcadère hors-rue dans un secteur non autorisé, et ce, notamment en dérogation aux articles 58, 381, 583 et 584 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.20
1187303002

CA18 240377

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21 à 40.23.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240378

Confirmer, relativement à la demande d'autorisation de démolition du bâtiment portant les numéros 2175 à 2177, rue Montgomery, la décision du Comité d'étude des demandes de démolition rendue le 27 mars 2018

Attendu que le Comité d'étude des demandes de démolition a rendu, le 27 mars 2018, une décision concernant la démolition des bâtiments portant les numéros 2175 à 2177, rue Montgomery;

Attendu que l'article 24 du Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) prévoit que tout intéressé peut, dans les 30 jours d'une décision du comité, interjeter appel de celle-ci par écrit devant le conseil;

Attendu qu'une telle demande a été reçue et que les membres du conseil en ont pris connaissance;

Attendu que l'article 25 du règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) prévoit que le conseil peut confirmer la décision du comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû rendre :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De confirmer, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), la décision rendue par le Comité d'étude des demandes de démolition à sa séance du 27 mars 2018 autorisant la démolition des bâtiments portant les numéros 2175 à 2177, rue Montgomery.

Adoptée à l'unanimité.

40.21
1187176001

CA18 240379

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2018, 5^e partie C)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 5^e partie C) et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 576 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 208 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 525 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons

alcooliques ou non alcooliques ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 128 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance 24-085, o. 120 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.22
1181204001

CA18 240380

Demander au Comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour le Quartier des faubourgs, délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De demander au Comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour réaliser une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour le Quartier des faubourgs, délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité.

40.23
1187400009

CA18 240381

Désigner la conseillère Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante du 1^{er} juillet au 30 novembre 2018

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Robert Beaudry

De désigner Madame Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante du 1^{er} juillet au 30 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

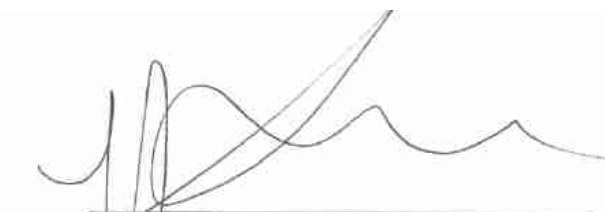
51.01
1185237038

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le mercredi 4 juillet à 18 h 30, à la salle du conseil située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 21 h 07.

70.01



Valérie Plante
Mairesse



Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA18 240386
lors de la séance du conseil tenu le 4 juillet 2018.